CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par *écrit*, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. *Le carré est de* DIX lignes au moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les artisans et marchands tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au tour des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, &c. &c., leur seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas le durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LÉGION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 15 octobre 1838.—Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 25 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'officiers et soldats de leur compagnie présents à la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
17 oct Aide de Camp.

CITY-HOTEL.
Encoignure des rues Commune et du Camp

M. ET Mme G Shall, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, que cette maison si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, sera ouverte mercredi, 14 du courant, pour recevoir la bonne société.

Ils viennent de faire réparer en entier cette maison et la meubler partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute réputation qu'a acquis cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée du 14 courant, à laquelle le public est generalement invité. 13 nov—1m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.

Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommant le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans, à la place de MM. Lataste & Brulatour.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes, ni même l'on pourrait en obtenir d'une foule de personnes bien connues, qui se réjouissent chaque jour d'avoir rencontré un aussi puissant remède; en effet, quoi de plus précieux qu'un remède dont une seule dose porte un soulagement immédiat, chez l'homme le plus anciennement atteint de ces cruelles maladies, goutte et rhumatisme, et le met à même de vaquer à ses affaires, aussi en continuant le traitement dans un cas ancien, les attaques ne se reproduisent que fort rarement, et avec beaucoup moins d'intensité elles n'ont même pas lieu quand on prend le remède à temps dans les cas nouveaux ou pas trop anciens, le traitement régulier obtient guérison complète. A. A. PEYCHAUD,
13 nov No. 123, rue Royale

MISE EN VENTE AUJOURD'HUI chez H. Gaillardet (encoignure Royale et Orléans) les articles suivans:

Manteaux pour dames et pour enfans; châles de tout genre; châles-pèlerines en satin et en velours; habits d'enfans; dentelles noires et blanches; crêpes de chine et collets; cravates les plus nouvelles; entredeux de batiste, jaconat et mousseline, mouchoirs brodés, tabliers, robes et peignoirs très riches, robes de bal; assortiment varié de bijouterie, vases à odeur et tabletterie d'écaille; broderie, peignes de buffle et d'écaille; bronzes variés; veilleuses, pièces de théâtre; lithographies, vannerie de toute espèce; cartons à dessin et de bureau; marbres d'Italie pour cheminées; tables; éponges fines, etc.; robes de chambre et pantoufles en maroquin pour hommes.

En attendant, un assortiment beaucoup plus considérable par les prochains arrivages, et qui sera annoncé aussitôt après débarquement.
12 nov—6

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil, avis est donné que Lundi, 3 décembre prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication de la ferme des deux halles de la première municipalité, pour une année, à compter du premier janvier 1839.

Le 12 novembre 1838.
13 nov C. GENOIS, Maire.

ROBERT H WHITE—No. 34, rue Gravier—Offre à vendre en débarquement et en magasin 700 Sacs café de St. Domingue; 700 paquets thé impérial; 1500 barrils clous assortis de Boston et de Philadelphie; 300 caisses blanc de baleines; 1000 caisses savon No. 1; 50 pipes huile d'automne et d'hiver; 150 caisses tabac manufacturé; 200 rames papier à envelopper; 1329 paquets maquereaux No. 1 et 2; quarts barriques vieux vins de Sherry; 300 do. du Madère de Marseilles; 300 caisses vin de Bordeaux; 14 do. cerises à l'eau de vie; 150 barils vinaigre de cidre; 1250 pièces toile à voile, 20 balles coutil, 112 rouleaux cordes, &c. &c. 10 nov

AVIS—A l'ouverture de la saison des affaires, le soussigné prévient le public qu'il continue à se charger de toutes les affaires qui se rapportent au courtage, tels que, vente et achat de propriétés, d'esclaves, de produits, de marchandises, &c, escompte de billets prêts et emprunts sur hypothèque ou autrement, vente et achat d'actions de banque, &c.

Avant formé une société avec Mr. And. D. Donscourt, ils se chargent aussi de toutes ventes en général à l'encan. On offre à vendre maintenant:

Deux maisons, rue St.-Louis, une rue d'Orléans, une autre rue des Ursulines, plusieurs autres au Faubourg Tremé et dans les Faubourgs Marigny, Washington, Clouet, &c.

Une quantité de terrains dans la ville et les faubourgs de la Nouvelle-Orléans, plus 8 terrains et deux ilets entiers à Carrollton, très bien situés. Une habitation à environ sept lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, mesurant plus de 6 arpens de face au fleuve sur 40 de profondeur.
DIDION.
9 nov—6 Courtier, Passage de la Bourse.

AVIS—Bte JUETTE, rue Toulouse, No. 51, vient de recevoir par le navire Zampa de Nantes: 50 paniers Guignolet vert blement d'Angers les qualités de 100 bottes petits pois chaque
5 do. Conserves alimentaires,
1 do. 100 bottes truffes naturelles
6 do. Sardines à l'huile G & P
6 do. Fraises et cerises,
6 do. Broses et balais 9 nov—1m

DEMANDES DE CONTRACTEURS.—La Compagnie du chemin de Plaquemines recevra des propositions jusqu'au 17 du courant pour l'ouverture et la construction d'un chemin qui doit commencer à la Levée, sur la rive droite du fleuve, à environ 4 milles au-dessous de cette ville de la traversant la cyprière et la prairie jusqu'au fleuve près du Détour des Anglais, distance d'environ trois milles.
G. B. MILLIGAN,
Président du Chemin de Plaquemines,
9 nov—8 rue de la Douane, No. 49.

NOUVEL ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE.—Louis Muh, informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages des montres de Lepine pour homme et pour femme, montres en argent, Patent Liver, porte crayons en or, cadres pour miniature, épinglettes en miniature, lunettes en or, lunettes fines, en acier et en verre bleu, pendant d'oreilles, bagues, boucles d'oreilles, chaînes de sureté, ciseaux fins de Rogers, des en or et en argent, chaînes de montres en soie, et une variété d'autre articles qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des conditions avantageuses, au no. 81, rue de Chartres.
7 nov—6,3ps

LES soussignés ont formé à partir du 1er octobre dernier, une société pour les affaires de commission sous la raison de Honold & Maspero.
F. HONOLD,
7 nov 6 J. MASPERO.

MARRONNAGES.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron de l'habitation de Mme Ve Augustin Massicot, l'esclave LINDOR, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces ayant de belles dents, et le menton pointu.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation du dit nègre.

Paroisse St. Charles, 26 octobre 1838.
29 oct—15 P J ARRAYO

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre nommé STEPHEN il est fortement construit, de bonne mine et est ingénieur de profession, et cherchera probablement à se faire passer pour libre. Les capitaines et armateurs de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas louer ou recevoir ledit mulâtre à leur bord. La récompense susdite sera donnée à celui qui le délivrera à la Prison à Colon d'Orléans, ou dans une des geôles de la Nouvelle Orléans.
F. HOUGHTON & Co.
9 nov—1m Au moulin à Lafayette.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et demi, grêle et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept.—* M. J. GARCIA, shérif.

CENT CINQUANTE PIASTRES.

De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu ces jours-ci, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain où son frère tient un cabaret. Edward se fait appeler au fois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, lèvres grosses. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER,
13 sept—2ps S. Front Levée.

DÉTENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 28 aout 1838.
30 aout—* FRANCOIS GARIC—shérif.

LA société sous la raison Vergnes & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypse provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cour des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, ils tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ainsi que toutes sortes de platre préparé pour l'emploi des terres, servant toujours à la fabrication de jardinages.

Signature de la société pour la vente des plâtres
J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & Co.
Pour les constructions seulement,
DEPOUILLY & DEPOUILLY.
13 juil

MAQUEREAUX Nos 2 et 3, à vendre par
13 nov JOSEPH LANDIS & Co.

ECOLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
Mesdames Regnier Baquié, A. J. A. Baquié, sa fille, Etabli à la Nouvelle-Orléans, *Rue St. Pierre No. 180, entre les rues Remparts et Bourgogne.*

MESDAMES Baquié s'étant depuis quelque temps consacrées à l'éducation des jeunes personnes, ouvriront sous les auspices de personnes recommandables, le 15 novembre 1838, un pensionnat où l'on enseignera la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, l'histoire universelle, et celle particulière de chaque peuple, la mythologie, l'arithmétique, la géographie et tout ce qui s'y rattache; le dessin, le piano, la harpe, le chant et la danse.

La langue anglaise que ces dames parlent avec la même facilité que leur langue naturelle attirera toute l'attention que son importance exige dans cette ville. Toutes les classes seront faites simultanément en anglais et en français, et un cours de littérature sera suivi dans ces deux langues.

Madame Regnier Baquié, par son existence antérieure et le cercle choisi de ses amies et connaissances, pourra former le maintien des pensionnaires et leur donner le ton de la société, lorsqu'elles auront acquis l'instruction des hautes branches de l'éducation.

RÉFÉRENCES:

Hon. J. F. Canonge	A. Durutel, notaire
" Charles Maurian	Adolphe Mazureau
" Gallien Prévat	J. B. Hyde
Stephen Mazureau avo'gé	J. F. Jolly
Docteur Marion	George Pollock
Edmond Forstall	Adolphe Berger
Thomas Urquhart	J. Durel
R. Bertus	

12 nov—6

ACADÉMIE DE DANSE.—*Nouvelle Méthode.*—JEAN DEVOTI depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les collèges de Baton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert depuis le 1er novembre courant son cours de danse dans cette ville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après-midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs au prix de $8 par mois payables d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser provisoirement au bureau de la presse lithographique, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville. 13 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNES.
Encoignure St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre	$75
Demi pension par mois	12
Externat par mois	8

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 8 nov—6m

ÉCRITURE *Courante et Grosse* enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage éminent accordé dans diverses parties des États Unis, à leur méthode d'enseigner et les nouvelles applications qu'elle reçoivent, les personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile, et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencées dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire, comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, en donnant aux commis une main élégante et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne leur permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une Classe de soir qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, d'une *toutes les parties de la ville*.

Les dames qui le préféreront pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

Le La science de la "Calligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles-mêmes, contenant à tous les âges. Donnant une notice et une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'après aucune autre méthode. 22 oct—6m

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement,
DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.
CONDITIONS:

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	8
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	4

1° Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiemens se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences pour les vacances.

Madame Granet est secondée par des maîtres choisis et M. Granet fait lui même les classes de français.

Institution Jefferson.
Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par H. GRANET, docteur ès-lettres.
PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.

(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est en ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques, &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	5

1o Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o Un mois commencé se paie en entier.
3o Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o Les paiemens doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le jeudi. 13 septembre

CALLIGRAPHIE.

M.R. LÉON DUTREPIL, connu à la N. O. par ses différens ouvrages Calligraphiques a l'honneur d'informer les personnes qui desireraient acquérir une *Écriture* élégante et propre au Commerce, qu'il s'engage à la leur faire apprendre en 20 ou 30 leçons.—St. Méthode est celle adoptée en France par le Conseil Royal de l'Instruction Publique et suivie dans les premières Institutions de Paris.

Il professe également les écritures Ronde et Gothique, et les ornements qui doivent accompagner cette dernière.

Leçons en ville et chez lui passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville.

N.B. M. L. Dutrepil enseignera d'exécuter sur le Album, musique, pièces de caractère et autres morceaux quelconques d'ornement et de goût; régistres et contrôles de la Garde Nationale ainsi qu'à ce concerné pour la compagnie des Gardes d'Orléans, en un mot tout ce qui est du ressort de l'Écriture.
6 nov 1m

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

LES MM. PLATET FRÈRES, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils, sollicités depuis longtemps par plusieurs parens de leurs élèves, ils ont ouvert un pensionnat pour les demoiselles; lequel est tenu par M. Charles Platet et sa Mme. son Epouse.

Cette institution est tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner les détails des différentes branches d'enseignement, leur établissement étant connu depuis longtems. Ils sont secondés par des professeurs choisis, et un de leurs frères vient d'arriver de France pour les aider.

Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.

Cet établissement est destiné pour les personnes de couleur. 2 oct—1m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
En 20 leçons.

M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien démolisseur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire la FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans des cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur enseignera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après le degré d'avancement des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, la Tenue des livres, et tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 13 mai—6m

BAUME DE COLUMBIE D'OLDRIDGE pour faire renaître et pousser les cheveux, fortement recommandé par un grand nombre de personnes respectables des cités de l'Est qui se sont fait bien servis de l'usage de ce baume.

Il empêche les cheveux de devenir gris, leur donne de l'éclat et du lustre et enlève promptement toutes les pellicules dans ces.

Ce baume mélangé avec une quantité égale d'eau est excellent pour nettoyer les têtes des enfans, faire pousser les cheveux et pour peu qu'ils y aient disposés.

Les expériences, les certificats qui prouvé qu'il résiste à l'action de tous les climats, c'est donc un objet de grande valeur pour tous les capitaines de navires et pour les marchands. JARVIS & ANDREWS,
12 nov Encoig Commune et Tchoupitoulas

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA Nlle-ORLÉANS—Les actionnaires sont par le présent notifiés que le cinquième versement de leurs actions est dû et payable le 8 décembre prochain, au bureau de la Compagnie. E. L. TRACY,
3 nov—6 Secrétaire

L. S. SEGURA, 54, rue Condé, tient un grand assortiment de *Bottes, Brodequins et Souliers* du Nord pour hommes, dames et enfans. Aussi des Bottines pour les enfans, assorties de couleurs diverses qu'il vendra à des prix très modérés.
16 nov—2

LIVRES ESPAGNOLS.—Don Quijote de la Mancha; Gil Blas, El Bachiller de Salamanca; Moratin, Lope de Vega Teatro, Llorente, historia de la Inquisicion, Quevedo Obras Sueños y Poesias, Telemaco, Belisario, Corina ó l'Italia; Las Ruinas, Tereno, historia de España, Pablo y Virginia; Grammaires et Dictionnaires Français-Espagnol, et Anglais-Espagnol. E. JOHNS & Co.
10 nov—2 encoignure St Charles et Commune

TOILE d'emballage du Kentucky—476 pièces toile d'emballage, en débarquement du steamer Diana, et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS.
12 nov 37, rue des Magasins.

MÉDECINES fraîches—En débarquement des navires Rambler et Columbus, 123 ballots de médecines, choisies par nous, et d'après nos observations pour ce marché; 4 caisses calomel; 3 caisses quinquina, 400 onces sulfate de quinine, 3 caisses rhubarbe; 20 barils alcool pur; 10 barils aloès; 3 caisses jus de réglisse, 20 dame-jeannes huile de ricin; 20 boîtes tonique de Kerraelle, en baril, sulfate pour la fièvre en frisson; jalap; crème de tartre, soda et sel de soda en poudre, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
Droguistes en gros et en détail, encoignure des
3 nov—1m rues de la Commune et de Tchoupitoulas.

AVIS.—Restaurant Français.—Le soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public, que Samedi 20 octobre, il fera l'ouverture d'un NOUVEAU RESTAURANT, rue du Camp, passage de l'Arcade, ci-devant emplacement des bains.
L. CANONGE,
Ci-devant restaurateur rue de Chartres, No 119.
17 oct—14

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE.

LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et autres. On trouve chez eux, cachets ou sceaux, porte-enseignes dernier genre. HYDE & GOODRICH,
15 juin 10, rue de Chartres

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION CARTEY.—Vente par le Registre des Testamens.—Le mercredi vingt huit novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Charles Cartey, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un emplacement, formant l'encoignure des rues Girod et du Cirque, au faubourg Ste. Marie de cette ville, composé de deux lots de terre que le défunt a acquis de Dominique François Burthe, par acte de transfert de Félix de Armas, notaire, en date du quatorze février 1835; le premier des dits lots de terre désigné sous le numéro un, a, mesure anglaise, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Girod, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue du Cirque, le second lot désigné sous le numéro deux, a vingt huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur cent dix pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Moitié comptant, et l'autre moitié à un an de crédit, en billets endossés par des parties à la convenance de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'à parfait paiement, les billets portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient point payés à leur échéance respective, sans que cela autorise l'acquéreur de prolonger le délai de paiement ou en retarder le paiement.

W. P. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testaments.

N.B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, notaire public. 26 oct

Succession de Bernard Prieur.—Vente par le régistre des testaments—Vendredi le décembre 1838, Emile, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 19 septembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, pour compte de la d'te succession, les biens-fonds ci-après décrits, savoir:

1o. Trois lots de terre au faubourg Washington, en cette ville, quartier Liberale, désignés par les numéros un, deux et trois de l'îlet numéro huit, sur le plan du quatre janvier 1836, dressé par Sutzy, composés de deux terrains ayant chacun trente pieds de face au ... de J. Pilié le 31 mars 1835, déposé chez Pedesclaux, notaire, les dits lots mesurant au pied anglais, savoir:

Les nos. un et deux, trente pieds de face à la rue de l'Indépendance, quatre vingt dix huit pieds neuf pouces quatre lignes de profondeur, et le no. trois, trente un pieds quatre pouces de face à la même rue, et quatre vingt dix huit pieds deux pouces quatre lignes de profondeur et face à la rue de Craps.

Conditions de la vente—Jusqu'à $1218 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

2o. Un îlet au faubourg Jackson, en cette paroisse, désigné par le no. trente huit, borné par les rues Ste. Anne, Alexandre, Ste. Anne et Napoléon, divisé en douze terrains numérotés de un à douze, suivant un plan dressé par Depouilly le 16 décembre 1836, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le dit îlet mesurant trois cents pieds de face à la rue Orléans et Ste. Anne, cent soixante deux pieds de profondeur et face aux rues Alexandre et Napoléon.

Conditions—Jusqu'à $1183.33 1/3 comptant et la balance, s'il y en a, payable à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur le dit îlet.

3o. Un îlet au faubourg Washington, désigné sous le no. trente-quatre, suivant le plan fait par N. Rillieux & Co., le 8 novembre 1836, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire, borné par les rues de la Force, des Libéraux et Emilie, et par une propriété appartenant aux Religieuses Ursulines, le dit îlet composé de onze lots numérotés de un à onze, ou surplus savoir:

Le no. un, trente un pieds au pied et deux lignes de face à la rue Emilie, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Libéraux, et les nos. deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, chacun trente un pieds quatre pouces de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur, et le no. onze formant encoignure aux rues Emilie et de la Force, ayant trente un pieds un pouce une ligne de face à la rue de la Force.

Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

4o. Un îlet au même faubourg Washington, désigné par le no trente neuf, suivant le même plan du 8 novembre 1836, par N. Rillieux & Co. borné par les rues de la Force, de la Vertu, Emilie, et une propriété appartenant aux Religieuses Ursulines, le dit îlet divisé en onze lots de terre, mesurant, le no. un formant encoignure aux rues Emilie et de la Force, trente un pieds un pouce deux lignes de face à la rue Emilie, cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Force. Les nos. deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, chacun trente un pieds de face à la rue Emilie, cent vingt pieds de profondeur, et le no. onze formant encoignure aux rues Emilie et de la Vertu, mesurant trente un pieds un pouce une ligne de face à la rue Emilie, et cent vingt pieds de profondeur à la rue de la Vertu.

Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5o. Huit lots de terre, situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze de l'îlet no. quarante 7, suivant le plan fait par Vuilquin, le 30 novembre 1836, déposé chez Wm. Boswell, notaire, les dits lots ayant, savoir: Les nos. quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, chacun vingt neuf pieds de face à la rue Marigny, entre les rues de la Force et de la Vertu, sur cent vingt dix pieds de profondeur, et le no. onze ayant trente neuf pieds sur la rue de la Vertu par ... [illegible]

Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

6o. Cinq lots de terre au faubourg Washington, désignés par les Nos. cinq, six, sept, huit et neuf de l'îlet No. vingt cinq, suivant le plan fait par N. Rillieux et Co., le 20 septembre 1836, déposé chez C. Pollock, notaire, et suivant à un acte de son rapport, en date du 18 janvier 1837; lesdits lots ayant chacun trente six pieds de face à la rue du Congrès sur quatre vingt dix pieds de profondeur. L'îlet est compris entre les rues du Congrès, Rimier, Girod et St. Jean Baptiste.

Conditions—Jusqu'à sept cent cinquante piastres payables à six et douze mois, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

7o. Vingt quatre lots de terre au faubourg Jackson, numérotés de un à vingt quatre, composant l'îlet No. soixante sept, entre les rues Olympia, St. Patrick, St. Pierre et Toulouse, suivant un plan fait par John Sucherliey, le 20 mars 1837, déposé chez Jn. Cuvillier, notaire; les dits lots mesurant, au pied américain, savoir: les lots Nos. un à douze, chacun trente pieds de face à la rue St. Pierre sur cent vingt pieds de profondeur; le No. un formant l'encoignure des rues St. Pierre et Olympia, le No. dix, celle des rues St. Pierre et St. Patrick, les Nos. treize et douze, chacun trente pieds quatre pouces de face à la rue St. Patrick, entre les rues St. Pierre et Toulouse, sur cent cinquante pieds de profondeur; les Nos. treize à vingt deux chacun trente pieds de face à la rue Toulouse sur cent vingt pieds de profondeur ...

Conditions—jusqu'à trois mille piastres comptant, le surplus, s'il y en a, à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

8o. Trente lots de terre situés à Tunisbourg, en cette paroisse, numérotés de un à trente, formant l'îlet No. cinq, sur le plan de Tunisbourg, déposé chez Cuvillier, notaire, mesurant au pied américain, savoir: les Nos. un à onze, chacun vingt neuf pieds cinq pouces de face à la rue Newton, sur cent quinze pieds de profondeur; les Nos. douze, treize, quatorze, quinze chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue London, sur cent soixante neuf pieds dix pouces de profondeur; les Nos. seize à vingt six mesurant chacun vingt neuf pieds cinq pouces de face à la rue Dumaine, sur cent quinze pieds de profondeur; les Nos. vingt sept, vingt huit, vingt neuf, trente, deux pieds mesurant chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, sur cent soixante un pieds dix pouces de profondeur.

Conditions—Jusqu'à $4,200 comptant, et la balance, s'il y en a, à six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

W. P. C. DUPLESSIS, régistre des testamens.
N.B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Théodore Seghers, notaire public. 13 oct—5, 1re

SUCCESSION DOLLOLE.
Vente par le Régistre des Testamens.

LE samedi, quinze décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage parmi les héritiers de feu Charlotte Dollole, f. c. l., la propriété foncière ci-après désignée, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, sur l'Esplanade, entre les rues des Grands Hommes et de l'Esplanade, mesurant environ trente pieds de face à la rue Bagatelle, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et divisés par coupons à la convenance des héritiers. W. P. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N.B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant le sieur Carlile Pollock, notaire public. 13 nov

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre le steamboat *Merchant*, sont priés de faire gérer leurs comptes par M. Grégory Byrne, ou de les présenter au magasin de M. Maunsel White & Co dans les dix jours qui suivront cette publication.
GREGORY BYRNE,
MAUNSEL WHITE & Co.
nov 5—4ps

MUSIQUE—MADAME SAINT-CLAIR, s'empresse de faire savoir aux familles et à ses amis, qu'elle va recevoir incessamment les publications musicales les plus récentes et les mieux choisies, ainsi que des pianos du meilleur goût, dits *Pleyel*. Elle continue toujours à donner des leçons de Piano et de Musique vocale. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 179. 7 nov—2,3ps

MAISON DE RÉSIDENCE A VENDRE—Une maison à un étage, de quatre appartements, avec des cabinets, cuisines, &c. construite sur un terrain de 30 pieds de face sur 60 de profondeur, rue d'Orléans, entre les rues Bourgogne et Dauphine. S'adresser à
7 nov ROBESON & SEWALL, 44, Camp.

EN débarquement du navire *Général Foy*, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
50 pipes vieux cognac,
10 barils vin blanc de Sauterne

Et en magasin divers articles également reçus de Bordeaux par les derniers arrivages.
A. CAPDEVIELLE & Co,
7 nov 19, rue Toulouse.

EN débarquement du Zampa, venant de Nantes et à vendre par les soussignés, les articles de Conserves suivantes:

Pâtés truffés de lièvre, de foie, de perdreaux, de bécasses & &; ortolans truffés, coqs de Bruyère, bécasses, gelinottes, poulardes, pluviers, dindes, faisans, alouettes, &c.

Sardines à l'huile et au beurre,
Sauce de tomates en bouteilles et demi bouteilles,
Petits pois conservés,
Fruits au jus, tels que fraises, abricots, prunes, pêches, cerises, pâtes de guimauve et framboises.
GUERIN & FOVERIN,
7 nov—10 Encoignure Royale et Dumaine.

LE MAGASIN DE GRAINES de la Louisiane, qui actuellement ouvert, au No. 128, rue du Canal, trois portes de la rue Dauphine. Les cultivateurs, marchands de légumes et les personnes de la ville en général, sont respectueusement priés de venir examiner les graines.
8 nov—6 THOS. PRINGLE & Co.

RACINES D'OIGNONS-FLEURS DE HOLLANDE. Le soussigné vient de recevoir du grand Jardin de A C Van-Eden & Co Horistes d'Harlem (en Hollande) un superbe assortiment de racines d'Oignons-fleurs hollandaise, consistant en hyacinthes doubles et simples, tulipes, impériales à couronnes, crocus, polyanthes, narcisses, jonquilles, renoncules, anémones, glaïeuls, iris, pivoines, &c. &c.

Ces racines ont été importées directement d'Europe, par le navire Rubicon, actuellement en déchargement. Les amateurs de ces belles plantes peuvent maintenant en se procurer par cette voie à très bas prix modérés. La saison de novembre est l'époque convenable pour ces plantes. Wm. DINN,
5 nov 17, rue de la Commune

CHANGEMENT DE DOMICILE—John W. Mott a transporté son comptoir du No. 30, rue de la Commune, au No. 53, rue du Camp. 7 nov

COLVIS & DUMA, marchands tailleurs, rue de Chartres No. 194, préviennent leurs pratiques et le public qu'ils reçoivent en ce moment par la Ville-de-Paris et le Lafayette, les articles suivants de Paris: manteaux, surtouts en vigogne fine et autres, redingotes, habits, paletots, vestes, pantalons, gilets de dessous, cravates, cols, bretelles, chapeaux, caleçons à corsets, parapluies &c. avec draps, casimirs, étoffes de soie et beaucoup d'autres articles de fantaisie.
26 oct—6,3ps

A VENDRE—La mulâtre Webb, âgé de trente deux ans environ, ayant bonne mine, bon domestique de maison, un peu cocher, propre au service d'une grande maison, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi, et bon sujet. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. L. Pilié, No. ... rue Royale, no. 74. 31 oct—15ps

HARENGS FUMÉS—500 caisses harengs No. 1, et 2, en débarquement de la barque Falmouth, venant de Portland et à vendre par
J. B BAILEY,
7 nov No. 14, rue Bienville.

A VENDRE par J. & L. Girard, No. 72 Vieille Levée, 500 onces sulfate de quinine (marque française) de Pelletier, Delondre et Levaillant. 10 nov

PORC MESS—30 barils porc mess, du marché, à vendre par 13 nov JOSEPH LANDIS & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUNY ET CRUZAT.

IL sera vendu, mardi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis.

QUATRE TERRAINS de face, avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Hunter, en face de la presse à coton d'Orléans.

En bâtissant sur ces terrains, on serait assuré de retirer un grand revenu, les loyers étant très recherchés dans ce quartier, malgré le grand nombre d'édifices qui se construisent dans le voisinage; les rues et les banquettes sont déjà pavées.

Les personnes qui désireraient bâtir ne sauraient trouver une meilleure occasion d'employer leurs fonds.

Le plan est déposé à la Bourse de Cité. Les conditions seront libérales. 13 nov—7

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau No. 12, rue St Louis.

IL sera vendu aux enchères, par consentement des parties, le jeudi 15 novembre 1838, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.

Un îlet situé à Mandeville, paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, borné par les rues Italie, Livingston, Rillieux, Kleber, désigné par le No. 11 sur un plan dressé par Depouilly, arpenteur, en date du 30 novembre 1836 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, not. public. Le dit îlet mesurant au pied français 200 pieds de face à la rue Italie, 262 pieds 6 pouces à la rue Ridge, 455 pieds à la rue Livingston et 312 pieds 6 pouces à la rue Kleber.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 13 nov—3

Vente volontaire.
PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 17 novembre courant, il sera vendu par les sieurs, à 10 heures, A. M., au magasin de grocerie susdit, —quincaillerie, poterie, verrerie, pharmacie, &c. connu sous le nom d'*American Coffee House*, situé de l'autre bord du fleuve en face de la ville près du ferry de la 1ère municipalité, plus un Tir au pistolet bien installé et loué, ensemble les ustensiles, établissement, la clientelle et le privilége du bail de la terre, qui sera renouvelé pour trois années consécutives à partir du 1er aout 1839.

Conditions—Le magasin, la cuisine et autres édifices y adjoints seront vendus ensemble avec le fonds de grocerie, &c. Les valeurs situées sur le dernier dudit lot de terre rapportant $20 par mois, seront vendues séparément; le tout en se conformant aux expressions du bail donné aux vendeurs. Les termes de paiement seront un quart à 60 jours et la balance par tiers à 4, 8 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction des vendeurs par la sus agents quand autorisés. Il est entendu que le loyer du lot de terre qui est de $20 par mois, sera payé $16 par l'acquéreur du magasin, &c., &c., et $5 par l'acquéreur de la maison derrière.

Les actes de vente devant Jos. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 12 nov—5

Jean Rousseau, h. c. l. contre ses créanciers.
Par H. J. Domingon.

SAMEDI, le 8 décembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District pour le premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, et à la requête du syndic des créanciers de Jean Rousseau, h. c. l. les propriétés ci après décrites, abandonnées par ledit insolvable à ses créanciers.

Les dites propriétés seront vendues conformément aux plans indiqués et dont une extrait dessus sera exposé à la Bourse avant le jour de la vente, savoir:

1o. UN LOT DE TERRE situé dans la Ville de Lafayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 64, sur un plan original dudit faubourg, dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 3 mars 1834, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public. Ledit lot mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Rousseau, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Jackson, ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre.

Conditions—payable comptant, la balance de $16 par mois et en vendus sujets à, un bail qui expire le 1er février 1840.

2o. DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Tréme, désignés par les Nos. 61 et 140, d'après un plan dressé par L. Bringier, arp. voyer général, le 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de L. Feraud, alors notaire public. Le lot No. 61, mesurant au pied français 25 pieds 10 pouces face à la rue St. Philippe, sur 100 pieds de profondeur aux lignes qui la séparent du lot No. 60 et 103 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne opposée. Le lot No. 140 mesurant au pied français 20 pieds de face à la rue Gaiven, 31 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne du fond, et 98 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur d'un côté, et 103 pieds 1 pouce 8 lignes de l'autre côté.

3o. UN LOT DE TERRE situé au Nouveau Faubourg Marigny, désigné par le No. 4 de l'îlet No. 85, sur un plan dressé par J. Pilié, le 1er, juin 1830, et dépo é en l'étude de C. Pollock, notaire public. Ledit lot mesurant au pied français 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur.

4o. UN LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, quartier Daunoy, désigné par le No. 3 de l'îlet No. 9, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 9 février 1835 et déposé en l'étude de F. de Armas, not. public. Ledit lot de terre mesurant au pied américain 29 pieds de face à la rue Craps sur 100 pieds de profondeur et l'îlet No. 9 compris entre les rues Craps, Amour, du Port et Frison.

5o. DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, quartier Daunoy, désignés par les Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 31, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 19 mars 1830, déposé en l'étude de G. Legardeur, alors notaire public. Les dits lots de terre mesurant chacun au pied américain 43 pieds 6 pouces de face à la rue St. Avide, sur 105 pieds de profondeur.

6o. UN ILET DE TERRE situé au faubourg Washington, district Pandelly, désigné par le No. 7, sur un plan dressé par Journot, député voyer de la 3e municipalité, le 11 janvier 1837, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public. Le dit îlet compris entre les rues De Latonde, Monroe, Monroe et Hancock, et contenant 24 terrains, Nos. 1 à 24 inclusivement.

7o. UN ILET DE TERRE situé au faubourg Washington, (terre Guy Lombard et Pierna), désigné par le No. 43, sur un plan dressé par Rillieux & Co., le 5 septembre 1836, et déposé en l'étude de D. Feraud, alors notaire public. Le dit îlet compris entre les rues Pleasure, Maison, Célestine et Joséphine, et contenant 24 terrains Nos. 1 à 24 inclusivement.

8o. TREIZE TERRAINS situés au faubourg Washington, quartier Daunoy, désignés par la No. 17 de l'îlet No. 19, compris entre les rues Urquhart, du Port, Mandeville et St. Ferdinand, et par les Nos. 24 à 28 inclusivement de l'îlet No. 17, compris entre les rues Great du Port, Urquhart et Promenade Lafayette, et par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, et 11 de l'îlet No. 19, compris entre les rues Girod, St. Ferdinand, Pleasure et du Port. Lesdits terrains conformément à un plan dressé par Depouilly, architecte, le 20 avril 1836, et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leurs échéances ils porteront intérêts à raison de 10 pour cent par an sans que cette clause puisse autoriser à retarder le paiement.

9o. SIX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, quartier Daunoy, désignés par les Nos. 7, et 9 de l'îlet No. 21 et 7, 8 et 9 de l'îlet No. 20, conformément à un plan dressé le 9 février 1836 par J. Pilié voyer de la ville et déposé en l'étude de F. de Armas, not. pub. Les dits lots de terre ayant, mesure américaine, savoir: les Nos. 7, 8 et 9 de l'îlet No. 21, chacun 43 pieds 9 pouces, face à la rue du Port, sur 120 pieds 3 pouces de profondeur, et les Nos. 7, 8 et 9 de l'îlet No. 20 chacun 43 pieds 6 pouces face à la rue St. Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—$606 payable comptant, $170 payables le 24 mars 1839 et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

10o. UN ILET DE TERRE situé au faubourg Washington, quartier Daunoy, désigné par le No. 19 de l'îlet No 11, compris entre les rues St. Ferdinand, Amour, du Port et Bons Enfans, suivant le plan dressé par J. Pilié voyer de la ville et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public. Ledit lot mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces de face à la rue des Bons Enfans sur 100 pieds de profondeur.

Conditions $170 payables comptant, $170 payables le 24 mars 1839 et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

11o. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, quartier Daunoy, No. 1 à 4 inclusivement et 14 à 18 aussi inclusivement de l'îlet No. 21 compris entre les rues St. Avide, St. Jean Baptiste, du Port et la Promenade Lafayette, conformément à un plan dressé par J. Pilié le 18 mars 1836, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public.

Conditions $481 66 2/3 payables comptant, $481 66 2/3 payables le 24 mars 1839 et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

12o. HUIT LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 11 à 17 inclusivement de l'îlet No 11 compris entre les rues du Port, St. Ferdinand, Moralès et des Bons Enfans, & le No 9 de l'îlet No 28 compris entre les rues Girod, St. Jean Baptiste, du Port et la Promenade Dauphine, d'après deux plans dressés le 9 février 1836 et 10 mars 1836 par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public.

Conditions—$742 33 1/3 payables comptant, $742 33 1/3 payables le 24 mars 1839, et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

13o. DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, quartier Daunoy, désignés par les Nos 31 et 35 sur un plan dressé par J. Pilié voyer, le 18 mars 1836 et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public. Lesdits îlets contenant chacun 18 terrains numérotés de 1 à 18 inclusivement et compris savoir: l'îlet No. 31, entre les rues Célestine, du Génerdu Port et St. Ferdinand, et l'îlet No 35 entre les rues des Libéraux, de la Force, du Port et St. Ferdinand.

Conditions $270 payable comptant, $270 payables le 24 mars 1839, et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

En cas de non paiement des billets fournis par les acquéreurs, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à paiement final.

La mise en possession aux frais des acquéreurs ainsi que les actes de vente qui seront passés chez Feraud, notaire public.

Les conditions de la vente devront être remplies dans les 15 jours qui suivront l'adjudication. A l'expiration de ce délai, le syndic se réserve le droit de faire vendre à la folle enchère et pour compte et risques des acquéreurs, les propriétés dont les termes n'auraient pas été passés dans le délai sus-mentionné. Ces ventes n'auront lieu que l'avis de la vente pendant 10 jours dans des gazettes de la ville.
22 oct—7,15,21,28 nov. 8 déc.

PAR M. BARNETT BR.
Successeur de Lake Vegues.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans en date du 2 novembre courant, il sera vendu devant le magasin d'encan de M. Fernet, rue de Chartres, le lundi 19 novembre, à 10 heures du matin.

Divers articles d'ameublement, consistant en sideboards, tables, armoires, lits, glaces & c.

Et une action dans la compagnie du Ferry de la seconde Municipalité, sur laquelle $30 ont été payées.

Aussi—Une belle jument et un cabriolet.
Conditions—Comptant. 7 nov—5 nov

SYNDIC'S SALE.
BY J. LEVY, Auctioneer,

BY virtue of an order of the Parish Court, will be sold at Banks' Arcade, in Magazine street, on Saturday the first day of December, 1838, at 12 o'clk,

The Ship AMBASSADOR, as she now lies on the other side of the river, burthen 452 tons, carries 900,000 pounds cotton, and is in good order for any voyage, having been lately repaired at Liverpool in June last; was built expressly for this trade, in the year 1824, has no board 150 tons copper down ballast. Her inventory, which is full and complete, may be seen at the office of George Green & Son. Act of sale to be passed before Felix Grima not. pub.

Terms—One third cash, and the balance at 4 and 8 months, for good and endorsed notes.

At the same time and place,
25 shares Carrollton Bank stock, on which $50 per share has been paid
66 shares of the Merchants' Insurance Co. stock, on which $30 per share have been paid
10 shares of the Ocean Insurance Company, on which $50 per share have been paid
10 shares of the Merchants' Exchange Co stock, on which $13 per share have been paid.
Terms for the stocks cash. 13 nov

PAR F. DUTILLET.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jeudi, 6 décembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur susdit procédera à la vente de quatre lots appartenant à la dite municipalité, compris entre les rues du Canal, du Bassin, de la Douane et Villeré, à l'exception de quelques lots inclus dans les dits-lites qu'il sont nominativement désignés sur le plan.

Conditions—Un, deux et trois ans de terme, moyennant des billets endossés à satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le plan sera exposé à la Bourse au moment de la vente.
Le 6 novembre 1838.
6 nov C. GENOIS, maire.

ARTICLES NOUVEAUX.—J. M. FASSY, rue de Chartres, encoignure de la rue Bienville, vient de recevoir par le navire Marengo, du Havre, un grand assortiment de PARFUMERIE en tout genre, venant des premières fabriques de Paris, des pantoufles pour dames et messieurs, des bottes et guêtres, des fleurs pour bals et couronnes de mariée; gantade soie, de chevreau et de daim; chapeaux de soie pour hommes et jeunes gens; cols en satin pour hommes et enfans; cravates de soie, peignes en écaille et en buffle; bretelles en gomme élastique, tissus en soie, jarretières, bas de soie et demi-bas, dits en fil et en coton; parapluies, ombrelles en laine, broderies en tout genre.

Aussi—Parfumerie de Marseille par malles; chemises en jaconat; coutellerie; cannes à épées; badines; pantoufles et nombre d'autres trop longs à détailler.

Il a aussi à vendre des liqueurs et cerises de Marseille. Tous ces articles sont de première qualité et seront vendus soit en gros soit en détail. 9 nov—10

BISCUIT DE BORD—300 barils à vendre par
10 nov GEO. E. COOLIDGE, 36, Gravier.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans.—Je certifie par le présent, que le 30 juillet 1835, jugement a été entré en cette Cour, dans le procès de Anne Cécile Fouque contre Jh. M. Fernandez, son mari, dans les mots et les chiffres suivans, savoir—No. 8309—Anne Cécile Fouque contre Jh. M. Fernandez, son mari.—Décret—Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété, qu'une séparation de biens ait lieu entre Anne Cécile Fouque et Jos. dit mari, Jh. M. Fernandez; que la dite plaignante recouvre de son dit mari la somme de quatre cents piastres par lui reçue pour elle, qui sera payée de préférence sur les biens de son mari; et finalement que le défendeur paye les frais du procès.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1835.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au docket C, page 119.

En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main et posé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 8 novembre de l'année de notre Seigneur 1838, et la 63e. année de l'Indépendance des Etats-Unis. LOUIS R. COURTIN,
14 nov—3 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans.—Je certifie par le présent, que le 22 octobre 1838, jugement a été entré en cette Cour, à la poursuite de P. A. Champomier contre M. Maigars, son épouse, dans les mots et chiffres suivans, savoir—No. 9,964—P. A. Champomier contre M. Maugars, son épouse—Sur motion de M. E. A. Canon, avocat du plaignant, et sur exhibition des retours faits dans ce procès par le shérif, la Cour étant convaincue que les formes et sommations requises par la défenderesse dûment requérant la défenderesse de revenir au domicile matrimonial ainsi que le jugement du 27 juin 1838, ordonnant à la défenderesse de revenir au dit domicile matrimonial lui ont été régulièrement signifiés conformément à la loi, chez l'avocat nommé par la Cour pour représenter ladite défenderesse; et que la défenderesse a négligé de s'y conformer—il est ordonné, adjugé et décrété, qu'un jugement de séparation de corps et de biens entre Pierre A. Champomier, et Magdeleine Mortare, la défenderesse, soit entré en faveur dudit plaignant, contre ladite défenderesse, pour cause d'abandon; et que ladite défenderesse paie les frais du procès.

Nlle.-Orléans, 31 octobre 1838.
(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.
Jugement enrégistré dans le docket de Jugement C, page—.

En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main et apposé le sceau de ladite cour, à la ville de la Nlle.-Orléans, ce 5ème jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent trente-huit et la soixante-troisième de l'Indépendance des Etats-Unis.
10 nov—3 LOUIS R. COURTIN, Dép. Gref.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu Agénor Bézque.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes concernées que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. C. C. Claiborne et John R. Grymes, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. P. C. DUPLESSIS,
13 nov Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu Toussaint Guillaume h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Auguste h. c. l. exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. P. C. DUPLESSIS,
5 nov Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire—Lititgt de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concernant ... que Olivier Bhorsu ayant acheté à ... de Reddeck Frey comme syndic des créanciers d'E. Bourré Salomon ... [illegible]

[illegible]

GRAINES FRAICHES
DU
JARDINAGE ET FLEURS.
D'Importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No. 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, ... [illegible]

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR

BUREAU DU CHEMIN-A-COULISSES DE LA Nlle-ORLEANS ET DE NASHVILLE.—7 novembre 1838.—Avis aux Fournisseurs de Bois.—Des propositions cachetées seront reçues au bureau jusqu'au 20 de ce mois, pour la fourniture des bois ci-après désignés:

1000 piquets de pin jaune ou de cypre, de 20 pieds de long et pas moins de 9 pouces de diamètre dans le petit bout; 50,000 pieds de bois, équarris des deux côtés, ayant une surface plate de 10 pouces, et une épaisseur de 10 pouces; 10,000 pieds de traverse de ... pieds de long, six pouces carré, ... Le tout devant être délivré à tel point sur les bords ... que l'on désignera. D. HOARD,
9 nov—10 Ing. en chef, et surint. gén.

COFFRE-FORTS.—Deux coffres-forts de belle grandeur, à vendre à bon marché pour affaires une consignation. S'adresser à
JAMES D DENEGRE,
13 nov 16, rue de la Douane.

CHECKS DE BANQUE et Traites à vendre:
$2500 en checks de banque sur New York, à vue,
$800 en Traite sur Louisville, à 10 jours de vue,
1000 en traites sur la Mobile, à vue,
1000 en post-notes sur la Banque des Citoyens,
2000 ... de l'Indiana, de l'Illinois et du Kentucky, à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
13 nov 37, rue des Magasins.

AUX COURTIERS DE COTON—Linge en toile de coton pour envelopper les échantillons de coton, ... à vendre par FROST & Co.,
13 nov No. 8, rue de la Douane.

BOTTES ... pour hommes, ... par le navire ... à vendre par FROST & Co.
13 nov No. 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX DOUBS NOIRS pour l'usage des habitations, reçus et à vendre par FROST & Co.,
13 nov No. 8, rue de la Douane.

ALE EN BOUTEILLES—Quelques caisses de qualité supérieure, à vendre par H. C. CAMMACK & Co.
13 nov

VIN ROUGE—1400 caisses vin rouge de différentes qualités, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par 13 nov R. GRONING & Co.

PORC, M. O.—50 barils à vendre
13 nov JOSEPH LANDIS & Co.

RAISINS—300 caisses Raisins muscat, en débarquement du navire Osmeo, et à vendre par
10 nov J B BAILEY, 14, rue Bienville.

MAQUEREAUX—75 barils maquereaux, en débarquement du brick Sea Bird, et à vendre par
13 nov J B BAILEY, 14, rue Bienville.

BLANC DE BALEINE—103 caisses de la marque de Spooner, en débarquement du brick Sea Bird, et à vendre par J B BAILEY,
13 nov 14, rue Bienville.

HUILE DE BALEINE ET BLANC DE BALEINE—30 caisses Huile et 200 caisses blanc de baleine, de la marque de New Bedford et de S. Ball, à vendre par J B BAILEY,
13 nov 14, rue Bienville.

CASIMIR NOIR ET DE COULEURS ASSORTIES, DRAPS NOIR DE SEDAN—Les soussignés offrent à vendre à des prix modérés, trois balles casimir et draps de Sedan, reçus par le navire Ville de Paris. LEGENDRE & BERNIAUD,
13 nov 27, rue St-Louis.

AVIS AUX OUVRIERS TAILLEURS—Demande ouvriers de première classe, ... [illegible] REINECKE, DELERY & Co.
13 nov—6

COTONNADE—... caisses cotonnade, ... reçu par le navire Huntsville, à vendre par REINECKE, DELERY & Co.
13 nov 39, rue de Chartres.

COUVERTES—Couvertes de ... de qualité supérieure, ... à vendre par SCHMIDT & WERNER.
13 nov 23, rue Bienville.

CHAUX—1000 barriques chaux ... à vendre par GEO. BEDFORD.
13 nov 23, rue Bienville.

BELLE COUTELLERIE DE RODGERS—Récemment reçue par les soussignés, ... NORMAN, STELL & Co.
13 nov No. 12, rue Bienville.

OUTWARD BOUND—... à vendre par NORMAN, STELL & Co.
13 nov

ANNUAIRE ORIENTAL, ... NORMAN, STELL & Co.
13 nov No. 12, rue Bienville.

CHAMBERTIN.—100 Caisses ... à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

CHAISES de ... à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

CHARBON—100 barriques charbon anglais ... à vendre par JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

ROUES DE CHARRETTES A BŒUF.—... à vendre par JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

BROUETTES.—En débarquement du navire John Colston, de Philadelphie, à vendre par JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

RIZ.—100 Tiercons de qualité supérieure, à vendre par JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

LETTRES de change sur Philadelphie, à vendre par JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

AUX FORGERONS.—Un lot de choix de Charbon anglais, propre à l'usage des forgerons, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY,
13 nov 132, Vieux Bassin.

LETTRES de change sur New York, à courtes vues, ou à soixante jours de vue, à vendre par
13 nov R. GRONING & Co.

MORUE—... à vendre par ED. SPRAGUE.
13 nov

MAQUEREAUX—150 barils de no. 3, ... à vendre par ED. SPRAGUE.
13 nov

CORDES D'EMBALLAGE—100 rouleaux cordes en débarquement du steamer Diana, et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER,
13 nov 37, rue des Magasins.

SUCRE blanc de la Havane—... caisses sucre blanc de la Havane, par R. GRONING & Co.

VIN rouge en caisses, Château ... Vin de Champagne de différentes marques, Genièvre de Hollande, eau de vie de cognac, vin de Malaga, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.
13 nov

VINS—... caisses vin ... de Sherry, 40 do vieux Madère ... vin de Xérès, en magasin et à vendre par ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

AVIS—Les soussignés ont reçu ... ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CAFÉ—... sacs café de Rio, ... à vendre par ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

PORC—... barils porc mess ... à vendre par ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CORDES—... à vendre par ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CIGARES—... à vendre par J. M. CABALLERO, 63, rue St. Louis.

PAPIER A COPIER.—Différentes grandeurs, ... à vendre par NORMAN, STELL & Co. No. 12, rue Bienville.

LIVRES EN BLANC.—Norman, Stell & Co., ... à vendre.
10 nov

BEURRE DE GOSHEN.—150 ... à vendre par GEO. E. COOLIDGE, No 36, rue Gravier.

OIGNONS.—... à vendre par GEO. E. COOLIDGE, No. 36, rue Gravier.

CLOUS.—... à vendre par GEO. E. COOLIDGE, No. 36, rue Gravier.

15 BOUCAUTS Sucre de 1re qualité, en débarquement ... à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 36, rue de la Vieille Levée.

100 BARILS ... à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 36, rue de la Vieille Levée.

SUCRE—... à vendre par GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti.

ON désire acheter ... JOS. BARTHET, 38, rue Toulouse.

VINS DE BORDEAUX—... à vendre par ROB. H WHITE, No. 34, rue Gravier.

VINS DE MADÈRE DE MARSEILLE—... à vendre par ROB. H. WHITE.

CERISES A L'EAU DE VIE—... à vendre par ROB. H. WHITE, No. 34, rue Gravier.

VINAIGRE DE CIDRE—... à vendre par ROBERT H WHITE.

RIZ—... à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune.

PORC—... à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—... à vendre par LAYET & AMELUNG.

WHISKEY—... à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE—... JOSEPH LANDIS & Co.

VIN ROUGE—... à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

CORDES—... à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

TABAC A CHIQUER—... à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

CIGARES DE LA HAVANE—... à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

30 CAISSES sardines à l'huile en débarquement du navire ..., venant du Havre et à vendre par A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par L. GALLY, rue Toulouse, No. 80.

FOIN, PATATES ET PLANCHES—... à vendre par L. H. GALE, 33, rue de la Commune.

CHARBON.—Un lot de charbon de Liverpool, en débarquement ... à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

CHARBON.—... W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

SAUMONS—... à vendre par ..., rue des Magasins.

A LOUER.

A LOUER—Deux bureaux ou tout le haut du magasin No 29, Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane. S'adresser sur les lieux. 14 nov—3

A LOUER—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, située rue des Remparts, No. 50, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 10 nov

A LOUER—Un magasin en brique, ... S'adresser à ANDREW T. BARKER,
6 nov 1, rue de la Commune.

MAGASIN A LOUER—Le beau magasin à quatre étages situé à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras. On peut ... S'adresser à L. MILLAUDON,
2 nov 147, rue Bourbon.

A LOUER—Un ... rue Gravier et de la Place de la Banque. S'adresser au No. 2, Place de la Banque. 13 nov

AVIS—Reçus par les navires Ville de Paris et Rubicon, et à vendre par les soussignés, rue de Chartres, n. 29, près de l'encoignure de la rue Conti:
Manteaux de drap pour hommes,
Chapeaux de soie noirs,
Pardessus en draps assortis,
Redingotes de drap noir et en couleur,
Habits do do
Gilets de dessous de tout genre,
Cravates satin noir et en couleur,
Cols de satin et de velours,
Chemises de toile blanche, coton blanc, ...
Manchettes ...
Pantalons casimir noir et en couleur,
Bretelles en gomme élastique,
Caleçons ...
Gants de peau ...
... [illegible]
F. L. Reinecke ...

[illegible]

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile.—Le steamer ISABELLA, capitaine Walker, ... WALKER KNIGHT & Co., 54, rue de la Nlle Levée.

PAQUEBOT REGULIER. Pour Baton Rouge, Plaquemine, ... Le steamer MARINER, capitaine J. S. Noland, ... ROBESON & SEWALL, 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara. Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle-Orléans et le Bayou Sara, ... SMITH & VOORHEES, 25, rue du Camp.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas. Le steamer GALINIAN, ... WOLLASH, BEDECQ & DEJELOS.

Le steamer LEVANT, ... J. S. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, ... GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—... GREGORY BYRNE, ou à MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, capitaine Swiler, ... SWILER.

POUR NEW YORK—Le brick neuf ... BORGASTER, ... GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.

POUR RICHMOND—La goélette fine voilière ECHO, ... GEO. BEDFORD, 23, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le navire CONSTELLATION, ... GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire SIDNEY, ... LEVI H. GALE, 33, rue de la Commune.

COLLEGE JEFFERSON—L'examen public ... E. S. WEBRE—Secrétaire.

A FRÉTER—... 12 nov—3

A FRÉTER—... A. CAPDEVIELLE & Co, 19, rue Toulouse.

A VENDRE ou à fréter la goélette WATER WITCH, ... A. CAPDEVIELLE & Co, 19, rue Toulouse.

A VENDRE—La goélette ... A. CAPDEVIELLE & Co.

A FRÉTER—... JOSEPH PRATS.

Lignes de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nlle Orléans.

[illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS DE BALTIMORE.

[illegible]

GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.

PAQUEBOTS DE NEW YORK.
[Nouvelle Ligne.]

[illegible]

ÉLÉGANCE ...

[illegible]

NEWTON RICHARDS, No 147, rue de la Douane, entre Bienville et Conti.

JOHN P. ALLEN.